



BIENVENUE VÉLO
FIETS WELKOM
BIKES WELCOME
RADFAHRER WILLKOMMEN

Bienvenue Vélo



DESRIPTIF

Le label « Bienvenue Vélo » permet d'offrir des services et des équipements adaptés aux besoins spécifiques des cyclotouristes tout en assurant une meilleure visibilité des opérateurs sur le territoire.
Les établissements « Bienvenue Vélo » sont des endroits où il fait bon s'arrêter et où les hôtes sont heureux de vous voir arriver à vélo (VTT, de route et électrique) !



PUBLIC CONCERNÉ

⇒ Hébergements touristiques

Campings, endroits de campement, gîtes ruraux, gîtes à la ferme, gîtes citadins, chambres d'hôtes et chambres d'hôtes à la ferme, meublés de vacances, hébergements insolites, hôtels, villages de vacances

⇒ Hébergements de tourisme social

Auberges de jeunesse, gîtes d'étapes, centres d'hébergement

⇒ Établissements du secteur Horeca

Restaurants, brasseries, cafés, bistrots de terroir, restaurants à la ferme et salons de dégustation

⇒ Musées et Attractions

Châteaux, parcs de loisirs, sites de mémoire, parcs ou jardins, parcs animalier, musées

⇒ Organismes touristiques

Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme, Syndicats d'Initiative

⇒ Producteurs et artisans

Producteurs, artisans, magasins à la ferme, points de vente collectifs, fromageries, viticulteurs, brasseries, distilleries

⇒ Loueurs et réparateurs de vélos



CONDITIONS D'ADHÉSION

Les opérateurs « Bienvenue vélo » doivent répondre à une série de critères minutieusement identifiés afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des cyclistes.

À titre d'exemples :

- Être autorisé et reconnu par le Commissariat général au Tourisme
- Être reconnu Wallonie Destination Qualité (pas obligatoire mais conseillé)
- Être situé à maximum 5 km d'un réseau cyclable (RAVeL, réseaux points-nœuds)
- Disposer d'un local sécurisé et couvert
- Informer sur les possibilités de prendre un repas
- Fournir des informations utiles sur les réseaux cyclables et les services aux cyclistes
- Mettre à disposition des cyclistes une trousse de premiers soins et un set de réparation d'urgence
- Disposer d'un équipement pour le nettoyage des vélos
- Donner l'accès à une buanderie
- Proposer des informations touristiques et une liste des services utiles de la région
- Mettre des cartes d'itinéraires des lignes RAVeL et autres voies cyclables à disposition



PROCÉDURE

1. Introduction du dossier « Bienvenue Vélo »
2. Visite gratuite (sur RDV) de l'établissement par un conseiller « Bienvenue Vélo »
3. Remise du dossier et d'un avis par le conseiller du CGT
4. Octroi du label par le CGT si tout est en ordre



AVANTAGES

- Accueil et services adaptés aux besoins spécifiques des cyclistes
- Réponse aux tendances actuelles
- Participation à une démarche de tourisme durable
- Participation à un projet fédérateur visant à faire de la Wallonie une destination d'excellence du vélotourisme
- Augmentation de la visibilité de son établissement auprès des touristes
- Intégration d'un réseau de près de 800 labellisés
- Adhésion à un label soutenu et coordonné par le Commissariat général au Tourisme



COÛT

Gratuit